

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 663

présenté par

Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 16 par les mots :

« et du conseil national de la transition écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à permettre un avis du conseil national de la transition écologique sur le projet d'arrêté.

Cette instance regroupe l'ensemble des acteurs (patronat, salariés, agriculteurs, collectivités, associations). La richesse de leur avis sera éclairant pour les pouvoirs publics.